

## Grille Tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025

### Offres de La Poste Services à la personne

#### 1. VISITES DU FACTEUR

<b>Visite du facteur - Métropole - Tarifs à compter du 1er janvier 2025</b>				
Formules d'abonnement	Prix mensuels		Prix mensuels après crédit d'impôt *	
	TTC	HT	TTC	HT
Visite du facteur 1 fois par semaine	23,90 €	19,92 €	11,95 €	9,96 €
La visite supplémentaire (de 1 à 5)	17,40 €	14,50 €	8,70 €	7,25 €

<b>Visite du facteur - Guadeloupe, Martinique, Réunion - Tarifs à compter du 1er janvier 2025</b>				
Formules d'abonnement	Prix mensuels		Prix mensuels après crédit d'impôt *	
	TTC	HT	TTC	HT
Visite du facteur 1 fois par semaine	23,90 €	22,03 €	11,95 €	11,01 €
La visite supplémentaire (de 1 à 5)	17,40 €	16,04 €	8,70 €	8,02 €

\* La Visite du facteur est éligible au crédit d'impôt applicable aux services à la personne dans les conditions définies par l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Pour plus d'informations, se reporter aux conditions générales de vente. Tarifs après crédit d'impôt indicatifs sur la base d'un crédit d'impôt de 50%.

#### 2. TELEASSISTANCE

- Frais d'installation : 49 € TTC, soit 40,83€ HT.
- Pour la formule Simplicité avec ou sans bracelet détecteur de chute, l'installation et l'aide à la prise en main par le facteur est optionnelle.
- Frais d'envoi du matériel : 15 € TTC, soit 12,50€ HT. En cas d'auto-installation du matériel de téléassistance de la formule Simplicité, les frais d'envoi sont facturés.
- En cas de résiliation dans les 14 jours suivant la souscription, sont facturés :
  - Les frais d'installation, si le facteur s'est déplacé pour installer le matériel avant la réception de la demande de résiliation ;
  - Les frais d'envoi du matériel, s'il n'a pas été procédé à l'installation du matériel avant la date de réception de la demande de résiliation.

<b>Téléassistance Métropole - Tarifs à compter du 1er janvier 2025</b>					
Dispositif		Prix mensuels		Prix mensuels après crédit d'impôt*	
		TTC	HT	TTC	HT
Téléassistance à domicile	Formule Essentielle avec médaillon d'alarme	25,90 €	21,58 €	12,95 €	10,79 €
	Avec l'option bracelet détecteur de chute lourde	32,80 €	27,33 €	16,40 €	13,67 €
	Formule Simplicité avec médaillon d'alarme	29,90 €	24,92 €	14,95 €	12,46 €
	Avec l'option bracelet détecteur de chute lourde	36,80 €	30,67 €	18,40 €	15,33 €
Téléassistance en mobilité	Formule Liberté avec médaillon d'alarme	33,90 €	28,25 €	16,95 €	14,13 €
	Avec l'option bracelet détecteur de chute lourde	40,80 €	34,00 €	20,40 €	17,00 €
	Avec l'option Géolocalisation active	43,80 €	36,50 €	21,90 €	18,25 €
	Avec l'option bracelet détecteur de chute lourde et Géolocalisation	50,70 €	42,25 €	25,35 €	21,13 €

\* La téléassistance est éligible au crédit d'impôt applicable aux services à la personne dans les conditions définies par l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Pour plus d'informations, se reporter aux conditions générales de vente. Tarifs après crédit d'impôt indicatifs sur la base d'un crédit d'impôt de 50%.

### 3. FORMULE TELEASSISTANCE ESSENTIELLE + VISITE DU FACTEUR

- Frais d'installation : 49 € TTC, soit 40,83€ HT.
- Frais d'envoi du matériel : 15 € TTC, soit 12,50€ HT. En cas de résiliation dans les 14 jours suivant la souscription, sont facturés :
  - Les frais d'installation, si le facteur s'est déplacé pour installer le matériel avant la réception de la demande de résiliation ;
  - Les frais d'envoi du matériel, s'il n'a pas été procédé à l'installation du matériel avant la date de réception de la demande de résiliation.

<b>Téléassistance + Visite du facteur - Métropole - Tarifs au 1er janvier 2025</b>				
Formules d'abonnement	Prix mensuels		Prix mensuels après crédit d'impôt *	
	TTC	HT	TTC	HT
Formule Essentielle + 1 visite du facteur par semaine	46,90 €	39,08 €	23,45 €	19,54 €
Formule Essentielle avec Bracelet détecteur de chute + 1 visite du facteur par semaine	53,80 €	44,83 €	26,90 €	22,42 €
La visite supplémentaire (de 1à 5)	17,40 €	14,50 €	8,70 €	7,25 €

\* La téléassistance et la Visite du facteur sont éligibles au crédit d'impôt applicable aux services à la personne dans les conditions définies par l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Pour plus d'informations, se reporter aux conditions générales de vente. Tarifs après crédit d'impôt indicatifs sur la base d'un crédit d'impôt de 50%.